

Délibération du Comité Syndical n° CS 26/2022

Réunion du 16 décembre 2022

Le 16 décembre 2022, à 9h30, se sont réunis à l'Hôtel du département, 1 place Marcel Plaisant, à Bourges, les délégués désignés par chaque collectivité territoriale adhérente au syndicat mixte ouvert Berry Numérique, sous la présidence de Monsieur Patrick BARNIER, Président.

Date de convocation :

06/12/2022

Secrétaire de séance :

Gilles GONTHIER

Nombre de membres en exercice :

31

Étaient Présents :

AUDONNET Serge

AUDRY Régine

AUZON Philippe

BARNIER Patrick

CHAMPAGNE Dominique

CLAVIER Gérard

CREPIN Guillaume

DE CHOULOT Bénédicte

GONTHIER Gilles

GRESSET François

GROSJEAN Pierre

MAIA Filipe

RICHER Marie-Pierre

TEYSSANDIER André

Étaient absents ou excusés

BAGOT Patrick

CASSIER Anne

CHAUSSE Fabien

CHOLLET Fabrice

COQUIN Christophe

COURIVAUD Bernadette

DE BARTILLAT Nathalie

DEBONO Yves

DURANT Frédéric

FOURNIÉ Philippe

FOURRÉ Daniel

GATTEFIN Christian

GRIMONT Amanda

GUIBLIN Pierre

PERAS Sébastien

RENIER Laurence

VINCENT François

Pouvoirs

CASSIER Anne

CHOLLET Fabrice

DE BARTILLAT Nathalie

DURANT Frédéric

GATTEFIN Christian

Délégué de la CDC Cœur de France

Déléguée de la CDC Pays Fort Sancerrois Val de Loire

Délégué de la CDC Cœur de France

Délégué du Conseil départemental du Cher

Délégué de la CDC Arnon Boischaut Cher

Délégué du Conseil départemental du Cher

Délégué du Conseil régional Centre-Val de Loire

Déléguée du Conseil départemental du Cher

Délégué de la CDC Fercher, Pays Florentais

Délégué de la CDC Sauldre et Sologne

Délégué de la CDC La Septaine

Délégué de la CDC Cœur de Berry

Déléguée du Conseil départemental du Cher

Délégué de la CDC Pays Fort Sancerrois Val de Loire

Délégué du Conseil départemental du Cher

Déléguée du Conseil départemental du Cher

Délégué de la CDC Terres du Haut Berry

Délégué de la CDC Terres du Haut Berry

Délégué du Conseil régional Centre-Val de Loire

Déléguée du Conseil départemental du Cher

Déléguée de la CDC Portes du Berry entre Loire et Val d'Aubois

Délégué de la CDC Berry Loire Vauvise

Délégué de la CDC Berry Grand Sud

Délégué du Conseil régional Centre-Val de Loire

Délégué du Conseil départemental du Cher

Délégué de la CA de Bourges Plus

Déléguée de la CDC Vierzon Sologne Berry

Délégué de la CDC Trois Provinces

Délégué de la CDC Pays de Nérondes

Déléguée du Conseil régional Centre-Val de Loire

Délégué de la CDC Le Dunois

GRESSET François

GROSJEAN Pierre

RICHER Marie-Pierre

BARNIER Patrick

BARNIER Patrick

Point n°1

Approbation du procès-verbal du comité syndical du 14 octobre 2022

Le Comité Syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport du Président ;

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE

- **d'approuver** le procès-verbal du comité syndical du 14 octobre 2022, joint à la présente délibération.

VOTE :

Pour : 31,625 voix (7 délégués du Conseil départemental du Cher et de la Région Centre-Val de Loire représentant 16,625 voix et 15 délégués de CDC représentant 15 voix)

Contre : 0,00 voix

Abstention : 0,00 voix

PATRICK BARNIER

PRESIDENT DE BERRY NUMÉRIQUE

Berry Numérique

Délibération du Comité Syndical n° CS 27/2022

Réunion du 16 décembre 2022

Le 16 décembre 2022, à 9h30, se sont réunis à l'Hôtel du département, 1 place Marcel Plaisant, à Bourges, les délégués désignés par chaque collectivité territoriale adhérente au syndicat mixte ouvert Berry Numérique, sous la présidence de Monsieur Patrick BARNIER, Président.

Date de convocation :

06/12/2022

Secrétaire de séance :

Gilles GONTHIER

Nombre de membres en exercice :

31

Étaient Présents :

AUDONNET Serge

AUDRY Régine

AUZON Philippe

BARNIER Patrick

CHAMPAGNE Dominique

CLAVIER Gérard

CREPIN Guillaume

DE CHOULOT Bénédicte

GONTHIER Gilles

GRESSET François

GROSJEAN Pierre

MAIA Filipe

RICHER Marie-Pierre

TEYSSANDIER André

Étaient absents ou excusés

BAGOT Patrick

CASSIER Anne

CHAUSSE Fabien

CHOLLET Fabrice

COQUIN Christophe

COURIVAUD Bernadette

DE BARTILLAT Nathalie

DEBONO Yves

DURANT Frédéric

FOURNIÉ Philippe

FOURRÉ Daniel

GATTEFIN Christian

GRIMONT Amanda

GUIBLIN Pierre

PERAS Sébastien

RENIER Laurence

VINCENT François

Pouvoirs

CASSIER Anne

CHOLLET Fabrice

DE BARTILLAT Nathalie

DURANT Frédéric

Délégué de la CDC Cœur de France

Déléguée de la CDC Pays Fort Sancerrois Val de Loire

Délégué de la CDC Cœur de France

Délégué du Conseil départemental du Cher

Délégué de la CDC Arnon Boischaut Cher

Délégué du Conseil départemental du Cher

Délégué du Conseil régional Centre-Val de Loire

Déléguée du Conseil départemental du Cher

Délégué de la CDC Fercher, Pays Florentais

Délégué de la CDC Sauldre et Sologne

Délégué de la CDC La Septaine

Délégué de la CDC Cœur de Berry

Déléguée du Conseil départemental du Cher

Délégué de la CDC Pays Fort Sancerrois Val de Loire

Délégué du Conseil départemental du Cher

Déléguée du Conseil départemental du Cher

Délégué de la CDC Terres du Haut Berry

Délégué de la CDC Terres du Haut Berry

Délégué du Conseil régional Centre-Val de Loire

Déléguée du Conseil départemental du Cher

Déléguée de la CDC Portes de Berry entre Loire et Val d'Aubois

Délégué de la CDC Berry Loire Vauvise

Délégué de la CDC Berry Grand Sud

Délégué du Conseil régional Centre-Val de Loire

Délégué du Conseil départemental du Cher

Délégué de la CA de Bourges Plus

Déléguée de la CDC Vierzon Sologne Berry

Délégué de la CDC Trois Provinces

Délégué de la CDC Pays de Nérondes

Déléguée du Conseil régional Centre-Val de Loire

Délégué de la CDC Le Dunois

GRESSET François

GROSJEAN Pierre

RICHER Marie-Pierre

BARNIER Patrick

GATTEFIN Christian

GUIBLIN Pierre

PERAS Sébastien

RENIER Laurence

BARNIER Pat

RICHER Marie-Pierre

GROSJEAN Pierre

GRESSET François

Point n°2

Avenant n°3 à la convention de délégation de service public avec Berry THD

Le Comité Syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique notamment les articles L3135-1, R3135-2 et R3135-5 ;

Vu la convention de délégation de service public relative à la conception, à l'établissement, à la maintenance et à l'exploitation de la Phase 2 du réseau très haut débit de l'Indre et du Cher signée le 23 février 2021 entre Berry Numérique (en tant que coordonnateur du groupement de commande) et le groupement AXIONE et BTP Impact Local ;

Vu l'avenant n°1 validé par le comité syndical lors de la réunion du 17 décembre 2021 ;

Vu l'avenant n°2 validé par le comité syndical lors de la réunion du 20 mai 2022 ;

Vu l'avis favorable de la Commission de Délégation de Service Public du 16 décembre 2022 ;

Vu l'avis favorable de la part du RIP 36 reçu conformément à la convention de groupement d'autorités concédantes ;

Considérant que les évolutions opérationnelles, financières et économiques du projet nécessitent d'établir un avenant n°3 à la convention, prévoyant notamment de :

- permettre la réalisation de pré-raccordements par le Déléataire ;
- modifier le catalogue de service de la Convention ;
- prendre en compte les nouvelles obligations découlant de la loi n°2021-1109, du 24 août 2021, confortant le respect des principes de la République ;
- préciser les modalités d'application des sanctions pécuniaires applicables au Déléataire ;
- préciser les engagements du Déléataire en matière de qualité de service ;
- prendre en compte la surperformance du Déléataire dans ses engagements de qualité de service.

Vu le rapport du Président ;

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- **d'approuver** le contenu de cet avenant ;
- **d'autoriser** le Président à signer cet avenant et tous les documents associés avec le délégataire.

VOTE :

Pour : 31,625 voix (7 délégués du Conseil départemental du Cher et de la Région Centre-Val de Loire représentant 16,625 voix et 15 délégués de CDC représentant 15 voix)

Contre : 0,00 voix

Abstention : 0,00 voix

PATRICK BARNIER

PRESIDENT DE BERRY NUMERIQUE

Berry Numérique

Délibération du Comité Syndical n° CS 28/2022

Réunion du 16 décembre 2022

Le 16 décembre 2022, à 9h30, se sont réunis à l'Hôtel du département, 1 place Marcel Plaisant, à Bourges, les délégués désignés par chaque collectivité territoriale adhérente au syndicat mixte ouvert Berry Numérique, sous la présidence de Monsieur Patrick BARNIER, Président.

Étaient Présents :

AUDONNET Serge
AUZON Philippe
BARNIER Patrick
CHAMPAGNE Dominique
CLAVIER Gérard
CREPIN Guillaume
DE CHOULOT Bénédicte
GONTHIER Gilles
GRESSET François
GROSJEAN Pierre
MAIA Filipe
RICHER Marie-Pierre
TEYSSANDIER André

Étaient absents ou excusés

AUDRY Régine
BAGOT Patrick
CASSIER Anne
CHAUSSE Fabien
CHOLLET Fabrice
COQUIN Christophe
COURIVAUD Bernadette
DE BARTILLAT Nathalie
DEBONO Yves
DURANT Frédéric
FOURNIÉ Philippe
FOURRÉ Daniel
GATTEFIN Christian
GRIMONT Amanda
GUIBLIN Pierre
PERAS Sébastien
RENIER Laurence
VINCENT François

Pouvoirs

AUDRY Régine
CASSIER Anne
CHOLLET Fabrice
DE BARTILLAT Nathalie
DURANT Frédéric

Délégué de la CDC Cœur de France
Délégué de la CDC Cœur de France
Délégué du Conseil départemental du Cher
Délégué de la CDC Arnon Boischaut Cher
Délégué du Conseil départemental du Cher
Délégué du Conseil régional Centre-Val de Loire
Déléguée du Conseil départemental du Cher
Délégué de la CDC Fercher, Pays Florentais
Délégué de la CDC Sauldre et Sologne
Délégué de la CDC La Septaine
Délégué de la CDC Cœur de Berry
Déléguée du Conseil départemental du Cher
Délégué de la CDC Pays Fort Sancerrois Val de Loire

Déléguée de la CDC Pays Fort Sancerrois Val de Loire
Délégué du Conseil départemental du Cher
Déléguée du Conseil départemental du Cher
Délégué de la CDC Terres du Haut Berry
Délégué de la CDC Terres du Haut Berry
Délégué du Conseil régional Centre-Val de Loire
Déléguée du Conseil départemental du Cher
Déléguée de la CDC Portes du Berry entre Loire et Val d'Aubois
Délégué de la CDC Berry Loire Vauvise
Délégué de la CDC Berry Grand Sud
Délégué du Conseil régional Centre-Val de Loire
Délégué du Conseil départemental du Cher
Délégué de la CA de Bourges Plus
Déléguée de la CDC Vierzon Sologne Berry
Délégué de la CDC Trois Provinces
Délégué de la CDC Pays de Néronde
Déléguée du Conseil régional Centre-Val de Loire
Délégué de la CDC Le Dunois

TEYSSANDIER André
GRESSET François
GROSJEAN Pierre
RICHER Marie-Pierre
BARNIER Patrick

Date de convocation :

06/12/2022

Secrétaire de séance :

Gilles GONTHIER

Nombre de membres en exercice :

31

GATTEFIN Christian

GUIBLIN Pierre

PERAS Sébastien

RENIER Laurence

BARNIER Patrick

RICHER Marie-Pierre

GROSJEAN Pierre

GRESSET François

Point n°3

Débat des orientations budgétaires

Le Comité Syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 11 de la loi d'orientation n°92.125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2312-1 modifié par l'article 107 de la loi NOTRe du 7 août 2015 ;

Vu la circulaire n°NOR/INT/B/93/00052/C du 24 février 1993 précisant que la teneur du débat d'orientation budgétaire est retracée dans une délibération distincte de l'assemblée ;

Considérant que ce débat permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront inscrites dans le cadre du budget primitif 2023 ;

Considérant que le débat doit se tenir dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif ;

Vu le rapport du Président et ses propositions ;

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE

- **d'approuver le débat d'orientations budgétaires 2023**, dont la présentation est annexée à la présente délibération.

VOTE :

Pour : 31,625 voix (7 délégués du Conseil départemental du Cher et de la Région Centre-Val de Loire représentant 16,625 voix et 15 délégués de CDC représentant 15 voix)

Contre : 0,00 voix

Abstention : 0,00 voix

PATRICK BARNIER

Berry Numérique

Délibération du Comité Syndical n° CS 29/2022

Réunion du 16 décembre 2022

Le 16 décembre 2022, à 9h30, se sont réunis à l'Hôtel du département, 1 place Marcel Plaisant, à Bourges, les délégués désignés par chaque collectivité territoriale adhérente au syndicat mixte ouvert Berry Numérique, sous la présidence de Monsieur Patrick BARNIER, Président.

Date de convocation :

06/12/2022

Secrétaire de séance :

Gilles GONTHIER

Nombre de membres en exercice :

31

Étaient Présents :

AUDONNET Serge
AUZON Philippe
BARNIER Patrick
CHAMPAGNE Dominique
CLAVIER Gérard
CREPIN Guillaume
DE CHOULOT Bénédicte
GONTHIER Gilles
GRESSET François
GROSJEAN Pierre
MAIA Filipe
RICHER Marie-Pierre
TEYSSANDIER André

Étaient absents ou excusés

AUDRY Régine
BAGOT Patrick
CASSIER Anne
CHAUSSE Fabien
CHOLLET Fabrice
COQUIN Christophe
COURIVAUD Bernadette
DE BARTILLAT Nathalie
DEBONO Yves
DURANT Frédéric
FOURNIÉ Philippe
FOURRÉ Daniel
GATTEFIN Christian
GRIMONT Amanda
GUIBLIN Pierre
PERAS Sébastien
RENIER Laurence
VINCENT François

Pouvoirs

AUDRY Régine
CASSIER Anne
CHOLLET Fabrice
DE BARTILLAT Nathalie

Délégué de la CDC Cœur de France
Délégué de la CDC Cœur de France
Délégué du Conseil départemental du Cher
Délégué de la CDC Arnon Boischaut Cher
Délégué du Conseil départemental du Cher
Délégué du Conseil régional Centre-Val de Loire
Déléguée du Conseil départemental du Cher
Délégué de la CDC Fercher, Pays Florentais
Délégué de la CDC Sauldre et Sologne
Délégué de la CDC La Septaine
Délégué de la CDC Cœur de Berry
Déléguée du Conseil départemental du Cher
Délégué de la CDC Pays Fort Sancerrois Val de Loire
Déléguée de la CDC Pays Fort Sancerrois Val de Loire
Délégué du Conseil départemental du Cher
Déléguée du Conseil départemental du Cher
Délégué de la CDC Terres du Haut Berry
Délégué de la CDC Terres du Haut Berry
Délégué du Conseil régional Centre-Val de Loire
Déléguée du Conseil départemental du Cher
Déléguée de la CDC Portes du Berry entre Loire et Val d'Aubois
Délégué de la CDC Berry Loire Vauvise
Délégué de la CDC Berry Grand Sud
Délégué du Conseil régional Centre-Val de Loire
Délégué du Conseil départemental du Cher
Délégué de la CA de Bourges Plus
Déléguée de la CDC Vierzon Sologne Berry
Délégué de la CDC Trois Provinces
Délégué de la CDC Pays de Nérondes
Déléguée du Conseil régional Centre-Val de Loire
Délégué de la CDC Le Dunois

TEYSSANDIER André
GRESSET François
GROSJEAN Pierre
RICHER Marie-Pierre

DURANT Frédéric
GATTEFIN Christian
GUIBLIN Pierre
PERAS Sébastien
RENIER Laurence

BARNIER Patrick
BARNIER Patrick
RICHER Marie-Pierre
GROSJEAN Pierre
GRESSET François

Point n°4

Intégrations des biens de Berry Fibre Optique

Le Comité Syndical,

Vu la fin de la délégation de service publique avec Berry Fibre Optique au 31 décembre 2021 ;

Considérant que cette délégation entraîne une remise des biens à Berry Numérique ;

Considérant que le montant brut des biens transmis par Berry Fibre Optique est de 10 823 028,26€ et que le montant des amortissements réalisés par Berry Fibre Optique est de 1 084 564,26 € ;

Considérant que plusieurs écritures comptables sont nécessaires pour l'intégration des biens dont une au compte 2153 via une dépense, et deux via des recettes l'une d'un montant du solde du compte 2764 (Créances sur des particuliers et autres personnes de droit privé) comprenant l'ensemble des subventions versées à Berry Fibre Optique et une autre au compte 1318 dont le montant est égal à la différence entre le montant des biens déduit des amortissements et des subventions versées, correspondant aux investissements directement supportés par Berry Fibre Optique ;

Vu que ces biens seront ensuite mis à disposition de Berry THD, notre délégataire, il conviendra de passer les écritures d'ordre non budgétaire suivantes :

- comptabilisation en débit au compte 241 (mise en concession ou en affermage) du montant du bien restant à amortir soit 9 738 464 € et en contrepartie comptabilisation au compte 2153 du même montant.
- comptabilisation en débit au compte 2764 (Créances sur des particuliers et autres personnes de droit privé) du montant des subventions versées soit 2 519 209,79 € et en contrepartie comptabilisation au compte 2491 du même montant.
- comptabilisation en débit au compte 1318 (autres) du montant restant soit 7 219 254,21 € et en contrepartie comptabilisation au compte 2491 du même montant.

Considérant qu'à chaque fin d'année Berry Numérique mettra à disposition de Berry THD un bien correspondant aux subventions d'investissement versées à Berry THD via un certificat administratif ;

Vu le rapport du Président ;

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE

- **d'approuver** le contenu de l'annexe des biens de retour associés à la délégation de service public avec Berry Fibre Optique, leurs montants et la reprise en un unique bien,
- **d'approuver** les écritures comptables permettant l'intégration de reprise de ces biens dans notre inventaire.

VOTE :

Pour : 31,625 voix (7 délégués du Conseil départemental du Cher et de la Région Centre-Val de Loire représentant 16,625 voix et 15 délégués de CDC représentant 15 voix)

Contre : 0,00 voix

Abstention : 0,00 voix

PATRICK BARNIER

PRESIDENT DE BERRY NUMERIQUE

Berry Numérique

Délibération du Comité Syndical n° CS 30/2022

Réunion du 16 décembre 2022

Le 16 décembre 2022, à 9h30, se sont réunis à l'Hôtel du département, 1 place Marcel Plaisant, à Bourges, les délégués désignés par chaque collectivité territoriale adhérente au syndicat mixte ouvert Berry Numérique, sous la présidence de Monsieur Patrick BARNIER, Président.

Date de convocation :

06/12/2022

Secrétaire de séance :

Gilles GONTHIER

Nombre de membres en exercice :

31

Étaient Présents :

AUDONNET Serge
AUZON Philippe
BARNIER Patrick
CHAMPAGNE Dominique
CLAVIER Gérard
CREPIN Guillaume
GONTHIER Gilles
GRESSET François
GROSJEAN Pierre
MAIA Filipe
RICHER Marie-Pierre
TEYSSANDIER André

Étaient absents ou excusés

AUDRY Régine
BAGOT Patrick
CASSIER Anne
CHAUSSE Fabien
CHOLLET Fabrice
COQUIN Christophe
COURIVAUD Bernadette
DE BARTILLAT Nathalie
DEBONO Yves
DE CHOULOT Bénédicte
DURANT Frédéric
FOURNIÉ Philippe
FOURRÉ Daniel
GATTEFIN Christian
GRIMONT Amanda
GUIBLIN Pierre
PERAS Sébastien
RENIER Laurence
VINCENT François

Pouvoirs

AUDRY Régine
CASSIER Anne
CHOLLET Fabrice
DE BARTILLAT Nathalie

Délégué de la CDC Cœur de France
Délégué de la CDC Cœur de France
Délégué du Conseil départemental du Cher
Délégué de la CDC Arnon Boischaut Cher
Délégué du Conseil départemental du Cher
Délégué du Conseil régional Centre-Val de Loire
Délégué de la CDC Fercher, Pays Florentais
Délégué de la CDC Sauldre et Sologne
Délégué de la CDC La Septaine
Délégué de la CDC Cœur de Berry
Déléguée du Conseil départemental du Cher
Délégué de la CDC Pays Fort Sancerrois Val de Loire
Déléguée de la CDC Pays Fort Sancerrois Val de Loire
Délégué du Conseil départemental du Cher
Déléguée du Conseil départemental du Cher
Délégué de la CDC Terres du Haut Berry
Délégué de la CDC Terres du Haut Berry
Délégué du Conseil régional Centre-Val de Loire
Déléguée du Conseil départemental du Cher
Déléguée de la CDC Portes du Berry entre Loire et Val d'Aubois
Délégué de la CDC Berry Loire Vauvise
Déléguée du Conseil départemental du Cher
Délégué de la CDC Berry Grand Sud
Délégué du Conseil régional Centre-Val de Loire
Délégué du Conseil départemental du Cher
Délégué de la CA de Bourges Plus
Déléguée de la CDC Vierzon Sologne Berry
Délégué de la CDC Trois Provinces
Délégué de la CDC Pays de Néronde
Déléguée du Conseil régional Centre-Val de Loire
Délégué de la CDC Le Dunois

TEYSSANDIER André
GRESSET François
GROSJEAN Pierre
RICHER Marie-Pierre

DURANT Frédéric
GATTEFIN Christian
GUIBLIN Pierre
PERAS Sébastien
RENIER Laurence

BARNIER Patrick
BARNIER Patrick
RICHER Marie-Pierre
GROSJEAN Pierre
GRESSET François

Point n°5

Décision budgétaire modificative n°1

Le Comité Syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant que les prévisions inscrites au budget primitif peuvent être modifiées en cours d'exercice par le comité syndical, qui vote des décisions modificatives ;

Considérant que la décision modificative n°1 a pour objet la prise en compte des écritures d'ordre budgétaire pour l'intégration des biens issus de la première délégation avec Berry Fibre Optique ;

Considérant qu'il est aussi nécessaire de réviser les crédits de paiement (CP) associés à l'autorisation de programme « **Mise en œuvre SDTAN phase 1** » » afin que les montants soient en cohérence avec le réalisé 2022 et le prévisionnel 2023;

Vu le rapport du Président ;

Et après en avoir délibéré ;

DÉCIDE

- **d'approuver** la décision modificative n°1 qui a pour objet les ajustements des crédits suivants :

Chapitre	Article	Dépenses	Recettes
21- Immobilisations en cours	2153 - Installations à caractère spécifique	9 738 464,00 €	
27-Autres immobilisations financières	2764-Créances sur des particuliers et autres personnes de droit privé		2 519 209,79 €
13-Subventions d'investissement	1318-Autres		7 219 254,21 €
TOTAL		9 738 464,00 €	9 738 464,00 €

- **d'approuver** la modification des crédits de paiement programme « Mise en œuvre SDTAN phase 1 » :

	Montant voté	Modification	Montant proposé	
CP 2015	83 778,06 €	0,00 €	83 778,06 €	
CP 2016	775 282,65 €	0,00 €	775 282,65 €	
CP 2017	6 673 322,25 €	0,00 €	6 673 322,25 €	
CP 2018	12 015 940,40 €	0,00 €	12 015 940,40 €	
CP 2019	19 007 954,86 €	0,00 €	19 007 954,86 €	
CP 2020	16 237 651,77 €	0,00 €	16 237 651,77 €	
CP 2021	23 699 073,77 €	0,00 €	23 699 073,77 €	
CP 2022	17 506 996,24 €	-5 000 000,00 €	12 506 996,24 €	dont 100 000 € en 2031 et dont 12 406 996,24 € en 2315
CP 2023	0,00 €	5 000 000,00 €	5 000 000,00 €	En 2315
TOTAL	96 000 000,00 €	0,00 €	96 000 000,00 €	

VOTE :

Pour : 29,25 voix (6 délégués du Conseil départemental du Cher et de la Région Centre-Val de Loire représentant 14,25 voix et 15 délégués de CDC représentant 15 voix)

Contre : 0,00 voix

Abstention : 0,00 voix

PATRICK BARNIER

PRESIDENT DE BERRY NUMERIQUE

Berry Numérique

Délibération du Comité Syndical n° CS 31/2022

Réunion du 16 décembre 2022

Le 16 décembre 2022, à 9h30, se sont réunis à l'Hôtel du département, 1 place Marcel Plaisant, à Bourges, les délégués désignés par chaque collectivité territoriale adhérente au syndicat mixte ouvert Berry Numérique, sous la présidence de Monsieur Patrick BARNIER, Président.

Date de convocation :

06/12/2022

Secrétaire de séance :

Gilles GONTHIER

Nombre de membres en exercice :

31

Étaient Présents :

AUDONNET Serge
AUZON Philippe
BARNIER Patrick
CHAMPAGNE Dominique
CLAVIER Gérard
CREPIN Guillaume
DE CHOULOT Bénédicte
GONTHIER Gilles
GRESSET François
GROSJEAN Pierre
MAIA Filipe
RICHER Marie-Pierre
TEYSSANDIER André

Étaient absents ou excusés

AUDRY Régine
BAGOT Patrick
CASSIER Anne
CHAUSSE Fabien
CHOLLET Fabrice
COQUIN Christophe
COURIVAUD Bernadette
DE BARTILLAT Nathalie
DEBONO Yves
DURANT Frédéric
FOURNIÉ Philippe
FOURRÉ Daniel
GATTEFIN Christian
GRIMONT Amanda
GUILBLIN Pierre
PERAS Sébastien
RENIER Laurence
VINCENT François

Pouvoirs

AUDRY Régine
CASSIER Anne
CHOLLET Fabrice
DE BARTILLAT Nathalie

Délégué de la CDC Cœur de France
Délégué de la CDC Cœur de France
Délégué du Conseil départemental du Cher
Délégué de la CDC Arnon Boischaut Cher
Délégué du Conseil départemental du Cher
Délégué du Conseil régional Centre-Val de Loire
Déléguée du Conseil départemental du Cher
Délégué de la CDC Fercher, Pays Florentais
Délégué de la CDC Sauldre et Sologne
Délégué de la CDC La Septaine
Délégué de la CDC Cœur de Berry
Déléguée du Conseil départemental du Cher
Délégué de la CDC Pays Fort Sancerrois Val de Loire
Déléguée de la CDC Pays Fort Sancerrois Val de Loire
Délégué du Conseil départemental du Cher
Déléguée du Conseil départemental du Cher
Délégué de la CDC Terres du Haut Berry
Délégué de la CDC Terres du Haut Berry
Délégué du Conseil régional Centre-Val de Loire
Déléguée du Conseil départemental du Cher
Déléguée de la CDC Portes du Berry entre Loire et Val d'Aubois
Délégué de la CDC Berry Loire Vauvise
Délégué de la CDC Berry Grand Sud
Délégué du Conseil régional Centre-Val de Loire
Délégué du Conseil départemental du Cher
Délégué de la CA de Bourges Plus
Déléguée de la CDC Vierzon Sologne Berry
Délégué de la CDC Trois Provinces
Délégué de la CDC Pays de Nérondes
Déléguée du Conseil régional Centre-Val de Loire
Délégué de la CDC Le Dunois

TEYSSANDIER André
GRESSET François
GROSJEAN Pierre
RICHER Marie-Pierre

DURANT Frédéric
GATTEFIN Christian
GUIBLIN Pierre
PERAS Sébastien
RENIER Laurence

BARNIER Patrick
BARNIER Patrick
RICHER Marie-Pierre
GROSJEAN Pierre
GRESSET François

Point n°6

Adhésion à la convention de participation à la protection sociale complémentaire proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Cher

Le Comité Syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la Fonction Publique ;

Vu le Code des assurances, de la mutualité et de la sécurité sociale ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 25 alinéa 6 ;

Vu l'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 2011-1474 du 08 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;

Vu la convention de participation « Santé » signée entre les centres de gestion du Cher, d'Eure-et-Loir, de l'Indre et du Loir-et-Cher et le groupement SOFAXIS/INTERIALE ;

Vu la convention de participation « Prévoyance » signée entre les centres de gestion du Cher, d'Eure-et-Loir, de l'Indre et du Loir-et-Cher et le groupement ALTERNATIVE COURTAGE /TERRITORIA MUTUELLE ;

Vu la déclaration d'intention de Berry Numérique de participer à la procédure de consultation engagée par les centres de gestion du Cher, d'Eure-et-Loir, de l'Indre et du Loir-et-Cher en vue de la conclusion d'une convention de participation sur le risque « Santé » et sur le risque « Prévoyance » ;

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 25 novembre 2022 ;

Considérant qu'au regard du barème de tarification retenu, les frais d'adhésion sont de 75€ et les frais annuels de gestion sont de 40€ par risque ;

Considérant qu'il est proposé d'accorder, à compter du 1^{er} février 2023 une participation financière, pour le risque « Santé », aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité qui auront fait le choix de bénéficier des garanties proposées dans le cadre de la convention de participation, d'un montant net mensuel de 30€ par agent ;

Considérant qu'il est proposé d'accorder, à compter du 1^{er} janvier 2023 une participation financière, pour le risque « Prévoyance », aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité qui auront fait le choix de bénéficier des garanties proposées dans le cadre de la convention de participation, d'un montant net mensuel de 15€ par agent ;

Vu le rapport du Président ;

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- **d'adhérer** aux conventions de participation pour le risque « Santé » conclue entre les centres de gestion du Cher, d'Eure-et-Loir, de l'Indre et du Loir-et-Cher et SOFAXIS/INTERIALE, et le risque « Prévoyance » conclue entre les centres de gestion du Cher, d'Eure-et-Loir, de l'Indre et du Loir-et-Cher ALTERNATIVE COURTAGE /TERRITORIA MUTUELLE et **d'autoriser** le Président à signer ces conventions annexées à la délibération,
- **d'accorder** une participation financière aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé de Berry Numérique en activité ayant adhéré au contrat attaché à la convention de participation pour le risque « Santé » et pour le risque Prévoyance ,
- **d'instituer** une participation financière à hauteur de 30€ net mensuel, par agent, pour le risque « Santé », à compter du 1^{er} février 2023,
- **d'instituer** une participation financière à hauteur de 15€ net mensuel, par agent, pour le risque « Prévoyance », à compter du 1^{er} janvier 2023,
- **de s'acquitter**, auprès du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du CHER , des frais d'adhésion et des frais annuels de gestion conformément à la délibération n° 44.2022 du 05 septembre 2022,
- **de prévoir** l'inscription au budget de l'exercice correspondant les crédits nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,
- **d'autoriser** le Président à signer ces documents et toute pièce afférente.

VOTE :

Pour : 31,625 voix (7 délégués du Conseil départemental du Cher et de la Région Centre-Val de Loire représentant 16,625 voix et 15 délégués de CDC représentant 15 voix)

Contre : 0,00 voix

Abstention : 0,00 voix

PATRICK BARNIER

PRESIDENT DE BERRY NUMÉRIQUE

 **Berry**
numérique
Siret 200 041 481 00017

Berry Numérique

Délibération du Comité Syndical n° CS 32/2022

Réunion du 16 décembre 2022

Le 16 décembre 2022, à 9h30, se sont réunis à l'Hôtel du département, 1 place Marcel Plaisant, à Bourges, les délégués désignés par chaque collectivité territoriale adhérente au syndicat mixte ouvert Berry Numérique, sous la présidence de Monsieur Patrick BARNIER, Président.

Date de convocation :

06/12/2022

Secrétaire de séance :

Gilles GONTHIER

Nombre de membres en exercice :

31

Étaient Présents :

AUDONNET Serge
AUZON Philippe
BARNIER Patrick
CHAMPAGNE Dominique
CLAVIER Gérard
CREPIN Guillaume
DE CHOULOT Bénédicte
GONTHIER Gilles
GRESSET François
GROSJEAN Pierre
MAIA Filipe
RICHER Marie-Pierre
TEYSSANDIER André

Étaient absents ou excusés

AUDRY Régine
BAGOT Patrick
CASSIER Anne
CHAUSSE Fabien
CHOLLET Fabrice
COQUIN Christophe
COURIVAUD Bernadette
DE BARTILLAT Nathalie
DEBONO Yves
DURANT Frédéric
FOURNIÉ Philippe
FOURRÉ Daniel
GATTEFIN Christian
GRIMONT Amanda
GUIBLIN Pierre
PERAS Sébastien
RENIER Laurence
VINCENT François

Pouvoirs

AUDRY Régine
CASSIER Anne

Délégué de la CDC Cœur de France
Délégué de la CDC Cœur de France
Délégué du Conseil départemental du Cher
Délégué de la CDC Arnon Boischaut Cher
Délégué du Conseil départemental du Cher
Délégué du Conseil régional Centre-Val de Loire
Déléguée du Conseil départemental du Cher
Délégué de la CDC Fercher, Pays Florentais
Délégué de la CDC Sauldre et Sologne
Délégué de la CDC La Septaine
Délégué de la CDC Cœur de Berry
Déléguée du Conseil départemental du Cher
Délégué de la CDC Pays Fort Sancerrois Val de Loire

Déléguée de la CDC Pays Fort Sancerrois Val de Loire
Délégué du Conseil départemental du Cher
Déléguée du Conseil départemental du Cher
Délégué de la CDC Terres du Haut Berry
Délégué de la CDC Terres du Haut Berry
Délégué du Conseil régional Centre-Val de Loire
Déléguée du Conseil départemental du Cher
Déléguée de la CDC Portes du Berry entre Loire et Val d'Aubois
Délégué de la CDC Berry Loire Vauvise
Délégué de la CDC Berry Grand Sud
Délégué du Conseil régional Centre-Val de Loire
Délégué du Conseil départemental du Cher
Délégué de la CA de Bourges Plus
Déléguée de la CDC Vierzon Sologne Berry
Délégué de la CDC Trois Provinces
Délégué de la CDC Pays de Nérondes
Déléguée du Conseil régional Centre-Val de Loire
Délégué de la CDC Le Dunois

TEYSSANDIER André
GRESSET François

CHOLLET Fabrice
DE BARTILLAT Nathalie
DURANT Frédéric
GATTEFIN Christian
GUIBLIN Pierre
PERAS Sébastien
RENIER Laurence

GROSJEAN Pierre
RICHER Marie-Pierre
BARNIER Patrick
BARNIER Patrick
RICHER Marie-Pierre
GROSJEAN Pierre
GRESSET François

Point n°7

Gestion du personnel - Modification du tableau des effectifs : Création d'un poste d'ingénieur principal

Le Comité Syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale et notamment l'article 34 ;

Considérant la possibilité d'avancement de grade de l'ingénieur occupant le poste de chef de projet en charge de l'aménagement numérique du territoire ;

Vu le rapport du Président ;

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- **de créer** un poste permanent d'ingénieur principal à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2023,
- **de prévoir** l'inscription au budget des crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant.

VOTE :

Pour : 31,625 voix (7 délégués du Conseil départemental du Cher et de la Région Centre-Val de Loire représentant 16,625 voix et 15 délégués de CDC représentant 15 voix)

Contre : 0,00 voix

Abstention : 0,00 voix

PATRICK BARNIER

PRESIDENT DE BERRY NUMÉRIQUE

Berry Numérique

Délibération du Comité Syndical n° CS 33/2022

Réunion du 16 décembre 2022

Le 16 décembre 2022, à 9h30, se sont réunis à l'Hôtel du département, 1 place Marcel Plaisant, à Bourges, les délégués désignés par chaque collectivité territoriale adhérente au syndicat mixte ouvert Berry Numérique, sous la présidence de Monsieur Patrick BARNIER, Président.

Date de convocation :

06/12/2022

Secrétaire de séance :

Gilles GONTHIER

Nombre de membres en exercice :

31

Étaient Présents :

AUDONNET Serge
AUZON Philippe
BARNIER Patrick
CHAMPAGNE Dominique
CLAVIER Gérard
CREPIN Guillaume
DE CHOULOT Bénédicte
GONTHIER Gilles
GRESSET François
GROSJEAN Pierre
MAIA Filipe
RICHER Marie-Pierre
TEYSSANDIER André

Étaient absents ou excusés

AUDRY Régine
BAGOT Patrick
CASSIER Anne
CHAUSSE Fabien
CHOLLET Fabrice
COQUIN Christophe
COURIVAUD Bernadette
DE BARTILLAT Nathalie
DEBONO Yves
DURANT Frédéric
FOURNIÉ Philippe
FOURRÉ Daniel
GATTEFIN Christian
GRIMONT Amanda
GUIBLIN Pierre
PERAS Sébastien
RENIER Laurence
VINCENT François

Pouvoirs

AUDRY Régine
CASSIER Anne
CHOLLET Fabrice
DE BARTILLAT Nathalie

Délégué de la CDC Cœur de France
Délégué de la CDC Cœur de France
Délégué du Conseil départemental du Cher
Délégué de la CDC Arnon Boischaut Cher
Délégué du Conseil départemental du Cher
Délégué du Conseil régional Centre-Val de Loire
Déléguée du Conseil départemental du Cher
Délégué de la CDC Fercher, Pays Florentais
Délégué de la CDC Sauldre et Sologne
Délégué de la CDC La Septaine
Délégué de la CDC Cœur de Berry
Déléguée du Conseil départemental du Cher
Délégué de la CDC Pays Fort Sancerrois Val de Loire
Déléguée de la CDC Pays Fort Sancerrois Val de Loire
Délégué du Conseil départemental du Cher
Déléguée du Conseil départemental du Cher
Délégué de la CDC Terres du Haut Berry
Délégué de la CDC Terres du Haut Berry
Délégué du Conseil régional Centre-Val de Loire
Déléguée du Conseil départemental du Cher
Déléguée de la CDC Portes du Berry entre Loire et Val d'Aubois
Délégué de la CDC Berry Loire Vauvise
Délégué de la CDC Berry Grand Sud
Délégué du Conseil régional Centre-Val de Loire
Délégué du Conseil départemental du Cher
Délégué de la CA de Bourges Plus
Déléguée de la CDC Vierzon Sologne Berry
Délégué de la CDC Trois Provinces
Délégué de la CDC Pays de Nérondes
Déléguée du Conseil régional Centre-Val de Loire
Délégué de la CDC Le Dunois

TEYSSANDIER André
GRESSET François
GROSJEAN Pierre
RICHER Marie-Pierre

DURANT Frédéric
GATTEFIN Christian
GUIBLIN Pierre
PERAS Sébastien
RENIER Laurence

BARNIER Patrick
BARNIER Patrick
RICHER Marie-Pierre
GROSJEAN Pierre
GRESSET François

Point n°8

Ouverture anticipée des crédits 2023

Le Comité Syndical,

Vu l'article 1612-1 du code général des collectivités territoriales autorisant l'ordonnateur à engager et mandater des dépenses d'investissement, sur l'autorisation de l'assemblée délibérante, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent ;

Considérant la nécessité d'assurer une continuité de service entre la fin de l'exercice et le vote du budget primitif ;

Considérant qu'il convient d'autoriser l'ouverture anticipée des crédits en dépenses pour l'exercice 2023 ;

Considérant que pour les dépenses à caractère pluriannuel, telles que les autorisations de programme, le mandatement est autorisé dans la limite des crédits de paiements prévus au titre de l'exercice ;

Vu le rapport du Président ;

Et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- **d'ouvrir** des crédits d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts dans l'année précédente. Jusqu'au vote du budget 2023, les dépenses autorisées ne pourront pas dépasser les plafonds suivants :

Chapitre	Total des crédits d'investissements ouverts au budget 2022 hors autorisations de programme	Ouverture des crédits d'investissements en 2023
21	50 000,00 €	12 500,00 €
27	1 000 000,00 €	250 000,00 €
Total	1 050 000,00 €	891 714,62 €

VOTE :

Pour : 31,625 voix (7 délégués du Conseil départemental du Cher et de la Région Centre-Val de Loire représentant 16,625 voix et 15 délégués de CDC représentant 15 voix)

Contre : 0,00 voix

Abstention : 0,00 voix

PATRICK BARNIER

PRESIDENT DE BERRY NUMERIQUE